



## Compte-rendu du conseil municipal du 17 septembre 2020

### **MOTION EN FAVEUR DE L'APPROBATION DU SCHÉMA DIRECTEUR DES MODES ACTIFS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ROUMOIS SEINE**

La communauté de communes Roumois Seine a travaillé avec le cabinet Vizea pour élaborer un document cadre visant à développer sur le territoire l'usage de la marche et du vélo. Cette étude concerne à la fois les déplacements du quotidien (courses, travail, ...) et les déplacements de loisirs (accès aux équipements sportifs et culturels, ...). Elle vise à établir un programme d'actions pour, entre autres, aménager des liaisons douces, sécuriser les modes de déplacements et renforcer l'intermodalité au niveau des transports. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver ce Schéma directeur des modes actifs.

### **CESSION DE TERRAIN**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de la cession de la partie de la parcelle correspondante au talus adjacent à la bande de terrain ZH 903 P, et située au sud de la parcelle ZH 907, sise 76 allée des Pivoines, au prix d'un euro à Madame et Monsieur Renaud.

### **CIMETIÈRE : COLOMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR**

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les devis de la société GRANIMOND pour l'acquisition et l'installation d'un 3<sup>ème</sup> columbarium ainsi que pour la mise aux normes du jardin du souvenir (montant global : 11 689 € HT).

### **ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER**

Afin de préciser les termes de l'acquisition des murs du local sis 198 Grande rue Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de résilier amiablement, sous réserve de cette réalisation le bail commercial à compter de la date de l'entrée en jouissance de la commune. Cette résiliation aura lieu moyennant le versement par la commune d'une indemnité d'éviction de 12 500 €.

### **DURÉES D'AMORTISSEMENT**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les modes de calcul et durées d'amortissement.